

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Version 2.3

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** CYPH 72 FD (Fumigator)**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

Produit biocide insecticide (TP 18)

Fumigateur hydro-réactif (FU).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kwizda Agro GmbH

Universitätsring 6, A-1010 Vienne

Tel.: +43 (0) 599 77 10 0

Service chargé des renseignements:

Kwizda Biocides ; Email: regulatory@kwizda-france.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

C,C'-azodi(formamide)

Oxyde de calcium

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

(suite de la page 1)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les brouillards.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu et son récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description:**

Fumigateur hydro réactif à usage ménager basé sur la substance active Cyphénothrine [7.2% (w/w); CAS N° 39515-40-7, TP18].

Composants dangereux:

CAS: 39515-40-7 EINECS: 254-484-5	Cyphénothrine Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000); Acute Tox. 4, H302	7,2%
CAS: 123-77-3 EINECS: 204-650-8 Numéro index: 611-028-00-3	C,C'-azodi(formamide) Resp. Sens. 1, H334	> 90%

SVHC

CAS: 123-77-3	C,C'-azodi(formamide)
---------------	-----------------------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**Informations supplémentaires:**

Chaux vive (oxyde de calcium)

Quantité : Capsule de 10g, 65g de chaux

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

Capsule de 20g, 76g de chaux
Capsule de 100g, 255g de chaux
Numéro de CAS : 1305-78-8, EINECS : 215-138-9
Classification : Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**Premiers Secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur de la zone contaminée, garder le patient au chaud et au repos.

Demander conseil à un médecin.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: CO₂, mousse ou poudre d'extinction.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (CO_x), oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

(suite de la page 3)

Autres indications Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir section 8).

Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec les yeux et de la peau.

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Verser dans des contenants refermables et étiquetés et ensuite éliminer conformément aux règlements.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et des explosions: Protéger du feu.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Protéger contre le gel.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de l'humidité de l'air et contre l'eau.

Température de stockage recommandée: Température ambiante**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Utiliser seulement selon les instructions.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1305-78-8 Oxyde de calcium

VLEP (France) Valeur momentanée: 4 mg/m³, Valeur à long terme: 1 mg/m³

IOELV (EU) Valeur momentanée: 4 mg/m³, Valeur à long terme: 1 mg/m³
Respirable fraction

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Eviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Ne pas respirer les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

Protection respiratoire:

En conformité avec les dispositions spécifiées pour l'application pas nécessaire.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)

Jeter en cas de la contamination a intérieur, en cas des dégâts ou si la contamination a l'extérieur ne peut pas éliminer.

Matériau des gants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

Protection du corps: Le port de vêtement de protection est conseillé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

(suite de la page 5)

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

Forme: Granulés

Couleur: Jaune à orange

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non disponible.

pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Le produit n'est pas inflammable.

Température d'inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminée.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Pas de propriétés explosives

Limites d'explosivité: Non disponible.

Propriétés comburantes: Non applicable.

Pression de vapeur: Non concerné

Densité: Non déterminée.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Réagit avec l'eau.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non applicable.

Viscosité:

dynamique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions au contact de l'eau.

10.4 Conditions à éviter L'humidité, températures extrêmes

10.5 Matières incompatibles:

Éviter les contact avec d'autres chimiques.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

Les oxydants forts, l'eau.

(suite de la page 6)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone (COx), oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 39515-40-7 Cyphénothrine**

Oral	DL50	318 mg/kg (rat) 419 mg/kg (rate)
Dermique	DL50	> 5.000 mg/kg (rate)
Inhalatoire	CL50/4h	> 1,39 mg/l (rat)

CAS: 123-77-3 C,C'-azodi(formamide)

Oral	DL50	> 6,800 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas de données spécifiques disponibles pour le produit. Toutes les données se réfèrent aux substances actives.

CAS: 39515-40-7 Cyphénothrine

CL50/96h	0,34 µg/l (truite arc-en-ciel, <i>Salmo gairdneri</i>)
CE50/48h	0,43 µg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>)

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

(suite de la page 7)

CI50/72h	> 0,014 mg/l (algue)
CAS: 1305-78-8 Oxyde de calcium	
CL50/24h	160 mg/l (Gammarus sp.)
CL50/96h	1.070 mg/l (carpe, Cyprinus carpio)
CE50/48h	159,6 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Détruire les emballages vides en les enterrant ou en les brûlant dans un endroit sûr et autorisé.
Ne pas jeter les appâts à l'égout. Ne pas déverser dans le milieu naturel et dans les eaux.

Catalogue européen des déchets 07 04 13: Déchets solides contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne pas réutiliser les emballages vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3242

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

3242 AZODICARBONAMIDE, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

AZODICARBONAMIDE, MARINE POLLUTANT

IATA

AZODICARBONAMIDE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

4.1 (SR1) Matières solides inflammables, matières
autoréactives et matières explosibles
désensibilisées solides.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

(suite de la page 8)

**Étiquette
IMDG**

4.1

**Class**

4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.

**Label
IATA**

4.1

**Class**

4.1 Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.

Label

Interdit

**14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA**

II

**14.5 Dangers pour l'environnement:
Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**14.6 Précautions particulières à prendre par
l'utilisateur**

Attention: Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides.

**Numéro d'identification du danger (Indice
Kemler):**

40

**14.7 Transport en vrac conformément à
l'annexe II de la convention Marpol et au recueil
IBC**

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:
UN 3242 AZODICARBONAMIDE, 4.1, II,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de
sécurité, de santé et d'environnement**
Prescriptions nationales: -
Informations supplémentaires:

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2020

Révision: 17.11.2020

Nom du produit: CYPH 72 FD (Fumigator)

(suite de la page 9)

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 59

CAS: 123-77-3	C,C'-azodi(formamide)
---------------	-----------------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires:

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

Acronymes et abréviations:

CLP: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CAS: Chemical Abstracts Service (division de la société américaine de chimie American Chemical Society)

EINECS: Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

GHS: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IOELV: valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle (VLIEP)

VLEP: Valeurs limites d'exposition professionnelle

CE50: Concentration d'effet pour 50 %

CI50: Concentration inhibitrice demi maximale

CL50: Concentration létale pour 50 % d'une population test

DL50: Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: Marchandises dangereuses pour le transport maritime international

IATA: L'Association internationale du transport aérien

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente - Rubriques 1 ; 2 ; 14.**